

Réf: 90

## Programme Interreg Next Italie - Tunisie 2021 - 2027

**Avis public de recrutement N°01/2026 pour la sélection d'un chercheur postdoctoral en appui technique et scientifique au projet « COSTA A1-2.7.164 »**

**Termes de références (TDR) pour la sélection d'un chercheur postdoctoral en appui technique et scientifique au projet « Cartographie et solutions pour la restauration des effets de la pollution dans la zone transfrontalière : une approche transversale, COSTA A1-2.7.164 »**

## Vu le:

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012
- Règlement le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion
- Règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021
- Règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas
- Règlement (UE) n°2018/1046 du Parlement et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union
- Décision d'exécution (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant notamment la liste des programmes Interreg et les montants financiers,
- Décision d'exécution (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes les programmes Interreg
- Règlement (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et ses amendements et compléments successif ; actes délégués et d'exécution, ainsi que toutes les décisions et tous les arrêts applicables dans le domaine des aides d'État ;
- Règlement (UE) n 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020
- L'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

## NEXT Italie - Tunisie

- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;
- Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents ;
- Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

### Etant donné que :

Sur le site web du programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027, le 02 Février 2024 a été publié un premier appel à projets (Avis 1/2024) clôturé le 02 Mai 2024.

La contribution totale de l'UE pour cet appel à projets est de € 22245034 € correspondant à 90% du total éligible du programme.

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) 28, Rue du 2 Mars 1934 Salammbô Tunis (Tunisie), en qualité de partenaire n°2, en collaboration avec :

1. Université de Messine , Piazza S. Pugliatti, 01, 98121 Messina ( Bénéficiaire Principal -Part. 1),
2. Université de Palerme, Piazza Marina 61, 90133 Palermo Part. 3
3. Flag de la côte Ionienne de l'Etna. Via Giuseppe Li Gresti, 95018, Riposto Catania Part.4
4. Université de Sousse, Route Touristique Chott Mariem, BP47\_4042 Akouda Part.5

Ont soumis une proposition de projet intitulé « Cartographie et solutions pour la restauration des effets de la pollution dans la zone transfrontalière : une approche transversale » COSTA A1-2.7.164 dans le cadre de l'appel à proposition 01/2024 du Programme de Coopération Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027.

Que le 18 Avril 2025, l'Université de Messine, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle de l'Autorité de Gestion (AG) qui informe que le projet COSTA a été retenu pour le financement du programme Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027 pour un cofinancement de 199283,40 EURO correspondant à 90% du coût total du projet.

L'Université de Messine en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires du projet pour la répartition financière du projet :

Selon la convention de partenariat l'INSTM doit gérer une action pour un coût total de 221426,00 Euro dont 199283,40 Euro financé par l'UE qui correspond à 90% du coût de l'action et que l'INSTM doit garantir 22 142,60 Euro comme co-financement qui correspond à 10% du coût de l'action.

L'AG a communiqué le 18/04/2025 que la date de début de l'activité du projet conformément au contrat de subvention et à la convention de partenariat a été fixé au 15/05/2025, par conséquent la période de mise en œuvre du projet démarre à partir du 14/05/2025, que les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date et que la durée du projet est de 36 mois sauf prolongation autorisée par l'Autorité de Gestion.

### Il est attendu

Que dans la phase d'implémentation du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature, l'INSTM compte recruter un chercheur postdoctoral en appui technique et scientifique au projet.

### ANNONCE

#### Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (Partenaire 2), avec le présent avis, a l'objectif de recruter un chercheur postdoctoral en appui technique et scientifique au projet « **Cartographie et solutions pour la restauration des effets de la pollution dans la zone transfrontalière : une approche transversale, COSTA A1-2.7.164** » dans le cadre du premier appel à proposition du programme de Coopération Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027.

## NEXT Italie - Tunisie

### Art. 2 – Objet du service et tâches à réaliser

Sous la direction de la coordinatrice du projet, le chercheur postdoctoral sera chargé de :

1. Planifier, préparer et exécuter toutes les campagnes d'échantillonnage.
2. Assurer l'analyse des pigments phytoplanctoniques.
3. Assurer les analyses par Cytométrie en flux.
4. Contribuer à la rédaction de rapports technique et scientifique.
5. Contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des d'événements scientifiques ainsi que d'activités de communication et de sensibilisation.

### Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

La rémunération du chercheur postdoctoral est fixée à un salaire brut de 2480 dinars/mois, y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale. Les honoraires seront imputés sur la ligne budgétaire « **Frais des compétences et des services externes** »

### Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec le/la post doctorant(e), démarre dès la signature du contrat de prestation de service, par le candidat et le représentant légal de l'INSTM, pour une période d'une année.

### Art.5 – Conditions

Afin de participer à cet avis de recrutement, le chercheur postdoctoral doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

#### A. Conditions générales :

1. Citoyenneté tunisienne
2. Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

#### B. Conditions professionnelles :

1. Être titulaire d'un Doctorat en Sciences Biologiques.
2. Disposer d'une expérience de navigation en mer dans le cadre de campagnes océanographiques.
3. Avoir une expérience dans le travail de terrain incluant la collecte, la manipulation et la conservation des échantillons.
4. Avoir une expérience pratique en analyse des pigments phytoplanctoniques avec une maîtrise de l'interprétation des données.
5. Avoir une expérience pratique en cytométrie en flux appliquée à la microbiologie marine avec une maîtrise de l'interprétation des données.
6. Avoir de bonnes compétences rédactionnelles pour la production de rapports techniques et scientifiques.
7. Être impliqué dans des projets de recherche nationaux et internationaux.
8. Avoir une expérience postdoctorale professionnelle
9. Disposer d'une expérience dans l'organisation et la mise en œuvre d'événements scientifiques ainsi que d'activités de communication et de sensibilisation.

### Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées seront examinées par une commission désignée par le représentant légal de l'INSTM. La commission évaluera les candidatures et attribuera un score sur dossier selon les critères de sélection suivants :

**NEXT** Italie - Tunisie

Critères de sélections	Score
Conformité du diplôme	éliminatoire
Expérience de navigation en mer dans le cadre de campagnes océanographiques	<b>15 pts</b> (3 pts/10 jours en mer)
Travail de terrain incluant la collecte, la manipulation et la conservation des échantillons.	<b>10 pts</b> (1 pt/campagne d'échantillonnage)
Expérience pratique en analyse des pigments phytoplanctoniques avec une maîtrise de l'interprétation des données.	<b>15 pts</b> (3 pts/formation ou stage ; 5 pts/Article en premier auteur)
Expérience pratique en cytométrie en flux appliquée à la microbiologie marine avec une maîtrise de l'interprétation des données	<b>30 pts</b> (3 pts/formation ou stage ; 10 pts/Article en premier auteur)
Bonnes compétences rédactionnelles pour la production de rapports technique et scientifique	<b>5 pts</b> (1 pt/Rapport)
Implication dans des projets de recherche nationaux (PRN) et internationaux (PRI).	<b>10 pts</b> (Membre : 1 pt/PRN et 2 pts/PRI ; Coordinateur : 2 pts/PRN et 4 pts/PRI)
Expérience postdoctorale professionnelle	<b>10 pts</b> (2 pts/Contrat/Six mois)
Expérience dans l'organisation et la mise en œuvre d'événements scientifiques ainsi que d'activités de communication et de sensibilisation	<b>5 pts</b> (1pt/Evénement scientifique ou activité de communication et de sensibilisation)
<b>Total</b>	<b>100 Points</b>

**N.B:** Les notes seront attribuées en se basant sur les documents justificatifs (Attestations...) fournis. La commission compétente sera responsable de classer les candidats avec leurs scores relatifs. Ce classement sera archivé à l'INSTM à disposition de tout candidat qui demande une vérification.

**Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par voie postale, par Rapid-Poste ou consignés à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, Centre de Salammbô. La date limite pour la réception des dossiers de candidature au bureau d'ordre est fixée au 22/06/2026 à 12:00 (le cachet du bureau d'ordre de l'INSTM faisant foi; le timbre postal ne fait pas foi).

**NEXT Italie – Tunisie**

Le dossier de candidature devra être envoyé ou consigné, sous pli fermé et anonyme, à l'adresse suivante :

**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre  
28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô, Tunisie**

L'enveloppe devra mentionner les spécifications suivantes :

**« A NE PAS OUVRIR »**

**&**

**« Avis public de recrutement N°01/2026 pour la sélection d'un chercheur postdoctoral en appui technique et scientifique au projet «COSTA» A1-2.7.164 »**

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais
- Non fermée.
- Comportant les coordonnées du candidat sur l'enveloppe.

**Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire**

Le dossier de candidature devra contenir les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum Vitae
3. Copie du diplôme de Doctorat
4. Documents/attestations/justificatifs des activités, compétences, expériences... mentionnés dans l'Article 5/Conditions professionnelles
5. Copie de pièce d'identité
6. Déclaration à l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de la présente annonce.


**Art. 9 – Dossier administratif**

Le candidat retenu sera appelé à compléter son dossier administratif selon le règlement en vigueur.

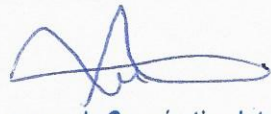
**Art. 10 – Mentions supplémentaires**

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

**Le Chargé de la Direction de l'INSTM  
Prof. Mohammed Salah Azaza**

  
Le Chargé de la Direction  
de l'Institut National des Sciences  
et Technologies de la Mer  
**Mohamed Salah AZAZA**

**Coordinatrice du projet  
Moufida Abdennadher**

  
**Programme de Coopération Interreg Next  
Italie-Tunisie 2021-2027  
Projet COSTA (A1-2.7 164)  
Coordinatrice du projet  
Moufida Abdennadher**